

**Annnonce des résultats officiels du second tour de l'élection présidentielle et proclamation de l'élection du Président de la République par M. Laurent Fabius, Président du Conseil constitutionnel**

**Mercredi 27 avril 2022**

\*\*\*

En application de l'article 58 de notre Constitution, le Conseil constitutionnel est chargé de veiller à la régularité de l'élection présidentielle et d'en proclamer les résultats.

Le second tour du scrutin présidentiel s'est déroulé le dimanche 24 avril 2022.

Depuis lundi, le Conseil constitutionnel a procédé aux opérations de recensement et de contrôle qui lui incombent. Pour ce second tour, en raison d'irrégularités constatées dans 48 bureaux, nous avons annulé 20 594 suffrages exprimés, soit 0,06 % du total des suffrages exprimés. C'est dire que dans l'ensemble, les règles du processus électoral ont été respectées.

Après avoir procédé à ces opérations, le Conseil constitutionnel a arrêté les résultats définitifs, qui sont les suivants.

Sur un total de 48 752 339 électeurs inscrits, le nombre des votants s'est élevé à 35 096 478, soit un taux d'abstention de 28,01 %. Le nombre des bulletins blancs est de 2 233 904. Le nombre des suffrages valablement exprimés est de 32 057 325.

M. Emmanuel Macron a obtenu 18 768 639 voix, soit 58,55 % des suffrages exprimés.

Mme Marine Le Pen a obtenu 13 288 686 voix, soit 41,45 % des suffrages exprimés.

M. Emmanuel Macron ayant recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés, le Conseil constitutionnel en ce 27 avril 2022 proclame M. Emmanuel Macron élu Président de la République.

Son nouveau mandat débutera à compter du 14 mai 2022 à 0 heure.

J'adresse au Président Emmanuel Macron toutes nos félicitations pour son élection.